

CHALLENGE DES ENCADRANTS DE L'ASAC du VAR 2025

1- Participation

Tous les encadrants, licenciés de l'ASAC du VAR et à jour de leur cotisation, participent au challenge des encadrants de l'ASAC du VAR.

Tous les encadrants, licenciés de l'ASAC du Var et à jour de leur cotisation, participent au challenge des encadrants de l'ASAC du Var.

Seront prises en compte les épreuves inscrites aux différents calendriers de la FFSA ou de la FIA, organisées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

Les encadrants doivent envoyer une justification de participation par mail, sur l'adresse suivante: ccoulet@asavar.fr

2- Mode de calcul des points

Attribution des points: suivant le barème pour les rallyes, courses de côte, slaloms.

Participation:

Epreuve régionale : 1 point par jour de participation.

Epreuve nationale : 2 points par jour de participation.

Epreuve nationale coupe de France Coef:4 et CdF 2ème division. 3 points par jour de participation.

Epreuve championnat du monde et d'Europe . 4 points par jour de participation .

Epreuve Championnat de France 1ere division Asphalte/Terre. 5 points par jour de participation.

+ **Bonus** de 3 points par jour de participation à une épreuve organisée par l'ASAC du Var.

Obligation de participer au minimum à une épreuve de l'ASAC DU VAR pour être classé